



PAR COURRIER

Montréal, le 3 mai 2019

Direction du Secrétariat corporatif

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.675

Monsieur,

En réponse à votre demande, vous trouverez sous pli un tableau indiquant les montants déboursés par Loto-Québec pour les libérations syndicales.

Loto-Québec comptait, à la fin de l'année 2018-2019 près de 950 employés, parmi lesquels les employés syndiqués font partie de deux unités syndicales, soit le SPGQ et le STTLQ. En ce qui concerne le pourcentage de la charge assumée par l'employeur, il ne s'agit pas d'un pourcentage fixe, puisqu'il varie en fonction du motif de libération.

À cet effet, nous vous référons aux conventions collectives applicables dont vous pourrez trouver copies aux adresses suivantes :

<https://spgq.qc.ca/ua/societe-des-loteries-du-quebec/>

<https://sttlq.monsyndicat.org/convention-collective/>

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

IB/mjm

p. j.

Année financière	Montant déboursé par Loto-Québec pour les libérations syndicales SPGQ	Montant déboursé par Loto-Québec pour les libérations syndicales STTLQ
2018-2019	34 537,32\$	35 325,07\$
2017-2018	6208,39\$	37 025,93\$
2016-2017	3106,59\$	29 617,70\$
2015-2016	5314,78\$	48 248,59\$
2014-2015	12 122,67\$	63 039,39\$